



Sophie Bertran et Dominique Ham - Menuiserie Ménard

Prêt d'honneur

*Réseau d'accompagnement et de financement
pour la création, la reprise et le développement des
entreprises en Maine-et-Loire*

En partenariat avec :

Grâce au prêt d'honneur Initiative Anjou (à 0%),
vous financez **la création ou la reprise de votre entreprise**,
renforcez vos fonds propres et facilitez l'obtention d'un prêt bancaire.



Qui est éligible ?

Créateur ou repreneur d'entreprise quel que soit le secteur d'activité*

Siège social de l'entreprise situé en Maine-et-Loire

Dans les 2 ans de la création ou de la reprise

Besoin financier global supérieur à 200 000 €

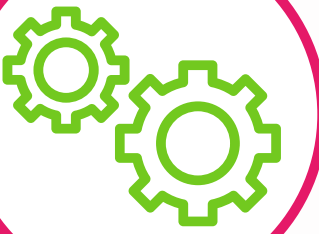
Détention par le(s) créateur(s) ou repreneur(s) de la majorité du capital social

Emplois :

- Création : création de 3 emplois dans les 3 ans (y compris celui du chef d'entreprise)
- Reprise : maintien des emplois, a minima

Apport personnel en cohérence avec le projet

Prêt couplé à un prêt bancaire



Les caractéristiques

Prêt personnel à 0 %

Montant :

- Création de 10 000 € à 40 000 €
- Reprise de 10 000 € à 100 000 €

Cofinancement avec Bpifrance

(Prêt d'honneur Création Reprise)

Remboursement mensuel de 3 à 5 ans

Assurance décès

Accompagnement par un membre du réseau

Critères de sélection

Adéquation entrepreneur/projet

Viabilité économique du projet

Capacité de remboursement

Besoin de renforcement des fonds propres
et d'accompagnement

* hors certaines professions libérales et certaines activités agricoles.

Le parcours



Focus sur le Comité d'Agrément



Moment unique dans votre parcours d'entrepreneur : vous allez présenter votre projet devant des professionnels de l'entrepreneuriat. Les experts sont là pour vous écouter, vous challenger et vous conseiller en toute bienveillance !

Nos Comités d'Agrément regroupent une pluralité de compétences : financière, commerciale, managériale, juridique et connaissance du tissu économique local.

Comment se déroule-t-il ?

- Présentation de votre projet : votre profil, votre produit ou service, les opportunités et risques, votre business plan avec les moyens humains et matériels...
- Questions et échanges avec les membres du Comité d'Agrément.

Une réponse vous est donnée au plus tard dans les 48h.

Notre accompagnement

Le parrainage

Initiative Anjou vous propose d'être accompagné par un parrain ou une marraine pendant toute la durée de remboursement de votre prêt.

Le parrainage, c'est renforcer les chances de succès de votre projet grâce au savoir-faire et au professionnalisme d'un chef d'entreprise expérimenté ou d'un cadre dirigeant. Cet accompagnement est matérialisé par une charte de parrainage.



Nos ateliers

Initiative Anjou vous offre la possibilité de participer gratuitement à des ateliers sur des thématiques variées.



Inscrivez-vous directement sur notre site Internet initiative-anjou.com/nos-ateliers

Débloquez votre prêt Initiative Anjou

Une fois votre accord de prêt obtenu, il vous suffit de contacter Initiative Anjou et de transmettre les pièces nécessaires au déblocage (indiquées dans votre attestation de décision). La procédure est dématérialisée.

Le remboursement de votre prêt vous permet de prêter à d'autres chefs d'entreprise !

Devenez membre et intégrez le réseau des entrepreneurs Initiative Anjou

Vous adhérez à notre Association lors du déblocage de votre prêt.

Adhérer à Initiative Anjou

- C'est rendre possible la poursuite de notre action mais aussi vous impliquer dans une démarche responsable au service de votre territoire.
- C'est rejoindre notre réseau d'entrepreneurs et bénéficier de ses opportunités.

Réseau des entrepreneurs Initiative Anjou

Nous vous proposons régulièrement des temps d'échanges entre entrepreneurs Initiative Anjou. Ces moments privilégiés sont l'occasion de partager vos impressions mais aussi de créer des opportunités de développement.

Inscrivez vous dès maintenant !

Nous sommes là pour vous !

Initiative Anjou reste présent à vos côtés tout au long de votre vie d'entrepreneur

- ✓ Contactez-nous pour vos projets de développement, de reprise ou de cession
- ✓ Informez-nous en cas de difficulté :
 - pour vous mettre en relation avec nos partenaires dédiés,
 - pour trouver une solution adaptée au remboursement de votre prêt.

Par mail à **contact@initiative-anjou.com** ou par téléphone au **02 41 25 32 00**

© Initiative Anjou

